

→ **Message**

30215045 541241886753 541

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG

→ **Contacts**



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 6 août 2024

Index estimé sur la base de 50% de votre consommation moyenne
annuelle

Votre consommation est de **514 m³**

Montant à payer au plus tard le **21 août 2024 : 1 224,42 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	1 045,47
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	178,95
Total facture	1 224,42
Net à payer	1 224,42

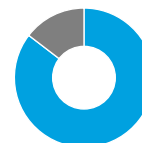
détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



■ Distribution de l'eau potable
85,4%
■ Organismes publics 14,6%

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1780 7008 4055 5213 8245 628

ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000541241886753

Date et Lieu

Signature

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG

Montant : 1 224,42€

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 3990002666
Facture : 541241886753

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Duplicata

764100003756 VERMANDE REMY

17807008405552138245628

552076000487 99230000000000541241886753629108

122442

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
JORDIVET LE BOURG	514 m³	167547	015 mm	14/09/2023 6058	14/03/2024 6572	Relevé estimé

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						990,97		1 045,47
Abonnement						67,13		70,82
Part Syndicale		2e semestre 2024				31,98	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2024				35,15	5,50	
Consommation						923,84		974,65
Part Syndicale		01-01-24 / 14-03-24		209	0,7404	154,74	5,50	
Part Syndicale		15-09-23 / 31-12-23		305	0,4773	145,58	5,50	
Part SAUR		15-09-23 / 31-12-23		305	1,1657	355,54	5,50	
Part SAUR		01-01-24 / 14-03-24		209	0,9379	196,02	5,50	
Préservation des ressources en eau		15-09-23 / 14-03-24		514	0,1400	71,96	5,50	
► Organismes publics						169,62		178,95
Consommation						169,62		178,95
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2024		514	0,3300	169,62	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,24 € / m3 soit 0,00224 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 1 160,59 €	TVA 5,50 % : 63,83 € TVA sur les débits : 63,83 €	Total facture TTC : 1 224,42 €
--	--	--	--------------------------------

Duplicata

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

Duplicata